



Renonciation d'une succession

Par **ludantcyr**, le **21/07/2015** à **16:52**

bjr

mon frère vient de décéder. il était célibataire et n'avait pas d'enfant. Je suis sa seule soeur .Il avait des dettes et mes parents veulent faire une requête pour une renonciation à la succession. Dois -je en faire une aussi ? Peut -on me demander de payer ses dettes ? J'ai 3 enfants. Seront-ils concernés ?doivent- ils eux aussi faire une requête ?
merci

Par **serge74**, le **21/07/2015** à **18:17**

il faut bien renoncer pour ne pas à avoir à payer les dettes.
vos enfants sont-ils majeurs ? car si vous renoncez, ils doivent aussi renoncer.

Par **ludantcyr**, le **22/07/2015** à **10:53**

bjr

Un de mes enfants est majeur et 2 sont mineurs.
D'autre part, on m'a donné les clés de son appartement. Que dois je en faire ? Et qui doit s'occuper de résilier les différents contrats (EDF , Loyer ,Eau.....) en cas de renonciation ?